

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
1, place Andrevetan
74800 LA ROCHE SUR FORON**

Compte-rendu affiché
Du 20 06 2014

au 04 08 2014

Le Président du SM4CC,
Gilbert ALLARD

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 13 JUIN 2014 – 16H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
(78, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

Date de convocation : le 3 juin 2014
Nombre de délégués en exercice : 18
Nombre de délégués présents : 15
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 17

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur LAMOUILLE Cédric, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur LAYAT Didier, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur FAVRE louis (jusqu’à 17h15), Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Madame ANDREOLI Danielle, Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués ayant donné pouvoir :

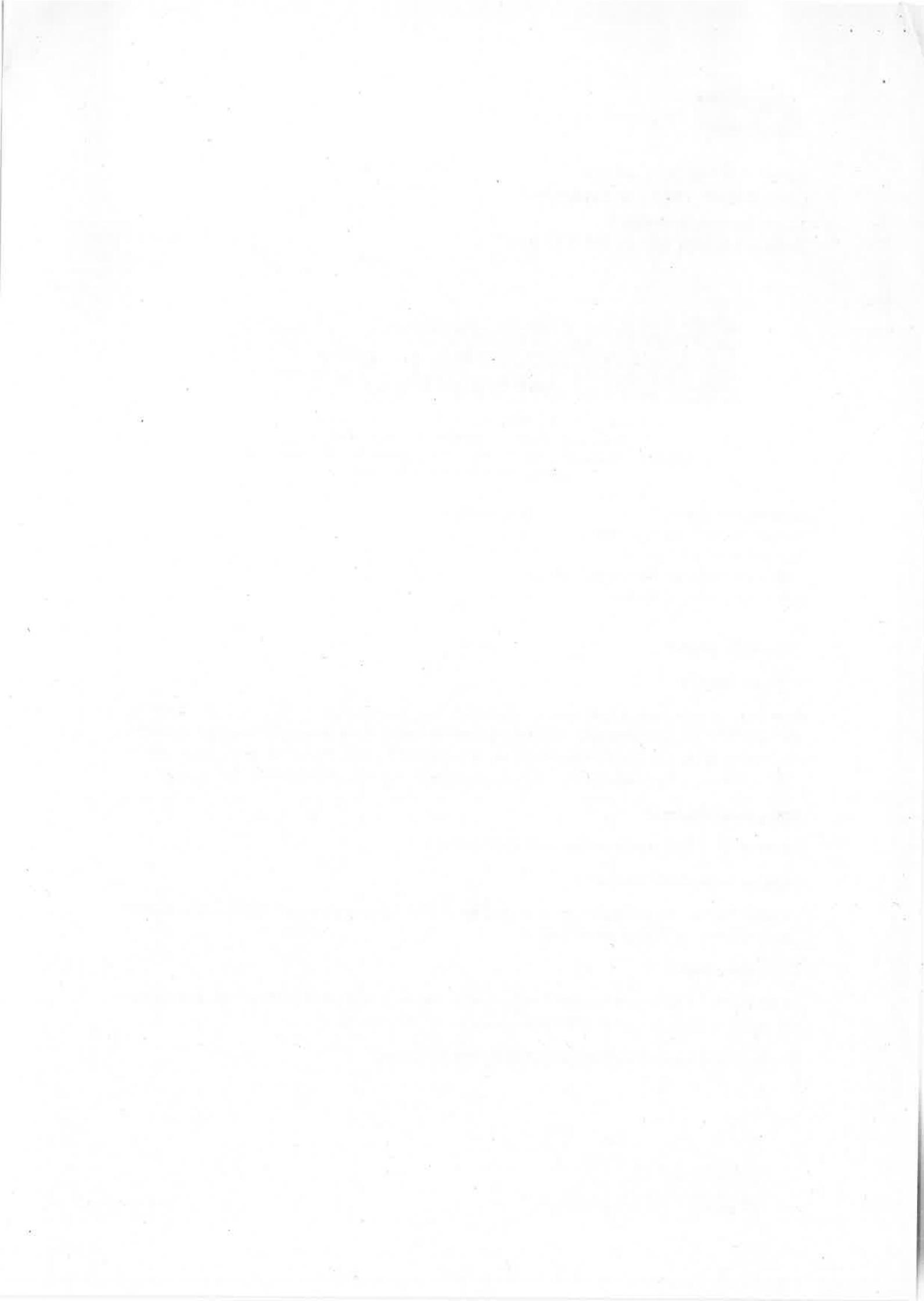
Monsieur SAVOINI Serge a donné pouvoir à Monsieur VALLI Stéphane ; Monsieur FOREL Bruno a donné pouvoir à Monsieur CICLET Jean-François

Délégués excusés :

Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur PITTET Serge, Madame GIRAUD Véronique, Madame MEYER Marie-Laure, Madame FERNANDES Denise, Monsieur CHATEL Michel

Monsieur CICLET Jean-François est désigné secrétaire de séance.





**N°2014 06 039 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES –
COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU PRESIDENT**

Monsieur le Président rend compte des délégations de compétences.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

↳ Prend connaissance arrêtés N°2013-07 à 2014-14, du recrutement de Mme Sandra MORETTIN en qualité d'adjointe administratif de 2^{ème} classe non titulaire et de la décision n°2014-01

**N°2014 06 040 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES –
COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU BUREAU SYNDICAL**

Le Président rend compte des délégations de compétence suivantes consenties au bureau.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

↳ Prend connaissance des avis favorables en dates du 20 février 2014 donné à la révision du plan local d'urbanisme de la Commune d'Arbusigny, et du 15 mai 2014 donné à la révision générale n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marcellaz-en-Faucigny

**N°2014 06 041 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – EXECUTION DE SERVICES DE
TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE PERIMETRE DU SM4CC : ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical la procédure d'appel d'offres ouvert – marché à bons de commandes - lancée le 11 février 2014 relative à l'exécution de services de transports scolaires sur le périmètre du SM4CC. Ce marché comporte 8 lots, est d'une durée d'un an renouvelable trois fois. Il ne comporte ni montant minimum, ni montant maximum.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises le mercredi 26 mars 2014 pour procéder à l'ouverture des plis, et le lundi 2 juin 2014 pour statuer sur les offres reçues.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour laquelle ces entreprises sont identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement, et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

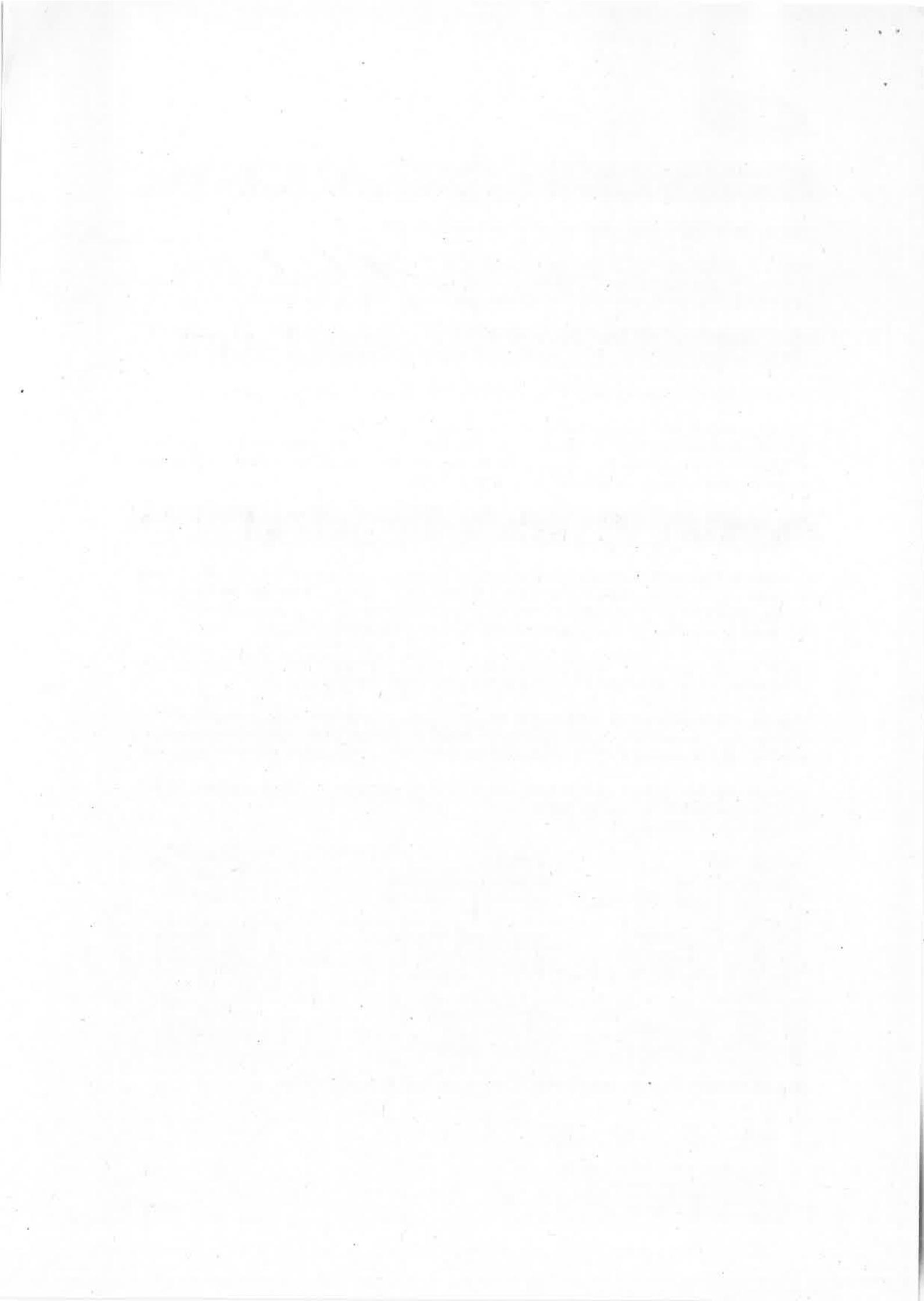
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité - 14 voix pour, 3 abstentions (Louis FAVRE ; Jean-François CICLET ; Philippe MAUME) :

↳ APPROUVE le choix des entreprises :

N° DES LOTS	SOCIETES	MONTANTS HT
Lot n°1AS – Reignier	Autocars Pays de Savoie	216 667.32 €
Lot n°2AS – Ville la Grand – Reignier – La Roche	Autocars Pays de Savoie	292 897.69 €
Lot n°3FG - Tour du Môle 1	Autocars Pays de Savoie	267 350.64 €
Lot n°4FG – Arve Rive droite	Alpbus – RATP Dev	116 806.97 €
Lot n°5QR - St Jeoire – Pt Bornand – La Roche	Alpbus – RATP Dev	247 711.68 €
Lot n°6FG – Marignier – Reignier	Autocars Pays de Savoie	261 543.52 €
Lot n°7QR – Tour du Môle 2	SAT Annemasse	418 082.00€
Lot n°8FG – Vallée de l'Arve	Autocars Jacquet	195 741.17€

pour l'exécution de services de transports scolaires sur le périmètre du SM4CC,





✚ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17h15 : Départ de Monsieur Louis FAVRE

N°2014 06 042 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

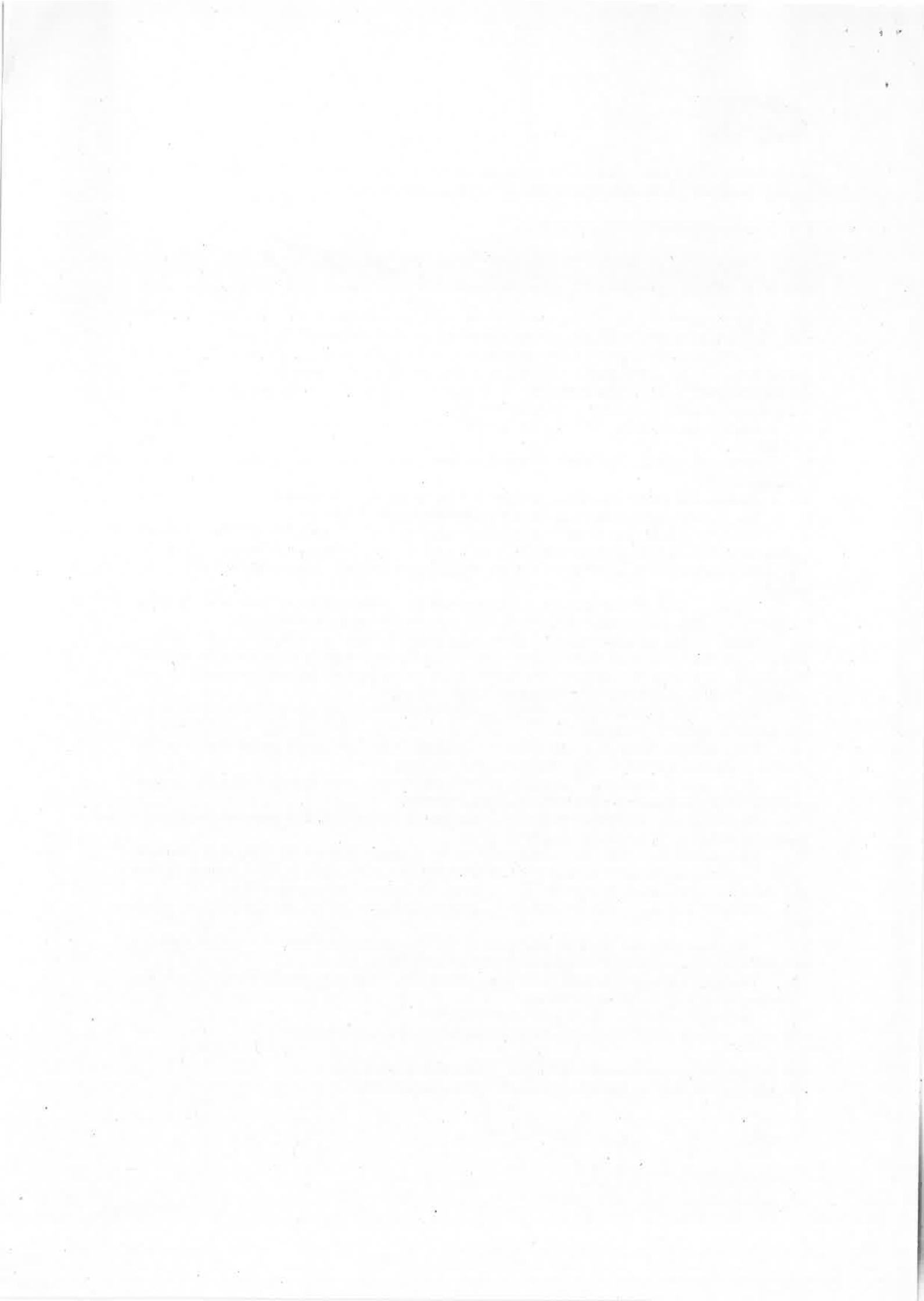
Dans un souci de bonne administration, Monsieur le Président propose au Comité Syndical, pour la durée du présent mandat, de confier au Président délégation dans les domaines suivants :

- 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans les limites fixées par les autorisations budgétaires votées par le Comité syndical, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical ;
- 3- Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 4- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 10 000€ ;
- 6- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- 7- Passer et exécuter des avenants entraînant soit une augmentation du montant global du marché initial inférieure à 5%, soit une diminution du montant global du marché initial ;
- 8- Passer et exécuter des avenants, quel que soit l'augmentation ou la diminution du montant global du marché qu'ils entraînent, lorsqu'il s'agit d'accords-cadres ou de marchés de travaux, de fournitures, de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- 9- Passer et exécuter les contrats d'assurance et leurs avenants éventuels, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes ;
- 10- Prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 11- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat mixte à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 12- Déposer au nom du Syndicat mixte des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations préalables et des demandes d'autorisation de travaux ;
- 13- Ester en justice au nom du Syndicat mixte devant toute juridiction tant en première instance qu'en appel voire en cassation, tant en demandant qu'en défendant, et prendre le cas échéant tout acte, en cours de procédure, en matière de transaction, d'acquiescement ou de désistement ;
- 14- Déposer plainte au nom du Syndicat mixte et se constituer partie civile au nom du Syndicat Mixte ;
- 15- Régler au nom du Syndicat mixte les demandes précontentieuses et recours gracieux, notamment par la conclusion de protocoles d'accords transactionnels,
- 16- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et conseillers juridiques ;
- 17- Déposer des enchères au nom du Syndicat Mixte ;
- 18- Renouveler l'adhésion du Syndicat aux associations dont elle est membre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

✚ CONFIE au Président délégation dans les domaines susmentionnés,





↳ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 06 043 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ APPROUVE la délégation au bureau du SM4CC des demandes d'association et de consultation du SM4CC à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux

↳ AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 05 044 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DU SM4CC

Après avoir entendu les candidatures ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ AUTORISE un vote à mains levées ;

↳ APPROUVE la proposition de Monsieur le Président visant à créer les commissions transports scolaires, transport urbain/transport à la demande, communication ;

↳ APPROUVE la proposition de Monsieur le Président visant à désigner :

- les membres du bureau comme membres de droit des commissions
- un représentant supplémentaire par communauté de commune et par commission appelé à siéger dans cette commission ;

↳ ELIT les membres de ces commissions,

↳ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 05 045 - FONCTION PUBLIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - RENONCIATION AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Président, propose au Comité syndical de reporter le vote de cette délibération au prochain comité syndical et qu'il y ait préalablement au prochain bureau une discussion sur ce point.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ APPROUVE la proposition de Monsieur le Président visant à reporter au prochain comité syndical le vote des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents ;



N°2014 05 046 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ **ATTRIBUE** l'Indemnité de Conseil qui sera versée chaque année au Comptable Public et qui sera calculée sur les montants réels des dépenses auxquels sont appliqués des pourcentages par plafonds prévus par le texte officiel.

Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Elle sera calculée en application du tarif déterminé à l'Article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et son montant sera automatiquement réactualisé pour les années ultérieures, selon le mécanisme précisé à l'article susvisé. Elle sera attribuée au taux plein tel que prévu à l'Article 2 de l'Arrêté susvisé.

En aucun cas, l'indemnité allouée par la Collectivité ne pourra excéder une fois le traitement brut correspondant à l'indice fixé dans l'Arrêté Ministériel.

↳ **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6225 « Indemnités au Comptable et aux Régisseurs » du Budget Principal et prévus dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Trésorier.

↳ **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 05 047 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES (CDDRA) DU GENEVOIS FRANÇAIS – ANNEE 2

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ **SOLLICITE** auprès de la Région Rhône Alpes au titre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (C.D.D.R.A.) du Genevois Français, une subvention de 193 200€ correspondant à 40% d'une dépense subventionnable de 483 000€HT ;

↳ **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le Président,
Gilbert ALLARD



